

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMPION IRON REPREND GRADUELLEMENT LES OPÉRATIONS MINIÈRES À SA MINE DU LAC BLOOM EN RESPECT DES DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC VISANT À LIMITER LA PROPAGATION DE LA COVID-19

Montréal, le 23 avril 2020 – Champion Iron Limited (TSX : CIA) (ASX : CIA) (la « Société » ou « Champion ») annonce que la Société revient, graduellement, à son rythme d'opérations normales au complexe minier du Lac Bloom (« Lac Bloom ») suivant l'annonce du gouvernement du Québec (le « gouvernement ») qu'à compter du 15 avril 2020, les mines sont désormais considérées comme un « service prioritaire » et peuvent ainsi reprendre leurs activités régulières dans la province de Québec (Canada), à la condition de respecter les directives visant à contenir les risques liés à la COVID-19. Le 24 mars 2020, la Société avait annoncé la réduction des opérations au Lac Bloom suivant une directive du gouvernement exigeant que les activités minières soient réduites au minimum dans la province de Québec (Canada).

La santé et la sécurité de nos employés, de nos partenaires et des communautés locales demeurent prioritaires. À la suite d'ententes portant sur la mise en œuvre des directives du gouvernement visant à atténuer les risques liés à la COVID-19 convenues par la Société, ses syndicats de travailleurs et ses partenaires, il est prévu que la Société revienne à son rythme de production normal au cours des prochaines semaines. Déterminée à participer à l'effort collectif visant à limiter la propagation de la COVID-19, la Société continue de travailler avec les Premières Nations et les communautés locales pour mettre en œuvre des mesures adaptées afin d'assurer la santé et la sécurité de tous. Conformément aux directives du gouvernement, Champion a mis en œuvre plusieurs mesures visant à atténuer les risques liés à la COVID-19. Parmi les précautions mises en place, on note un suivi plus serré de la santé des employés, un contrôle de la température avant les déplacements et l'entrée sur le site du Lac Bloom, des mesures d'isolement par rapport aux communautés locales, une augmentation de la capacité des moyens de transport afin de permettre le respect des mesures de distanciation sociale, des horaires de travail adaptés pour réduire le volume de déplacements, un soutien médical accru, et de nouveaux protocoles de désinfection et de distanciation sur le site minier. Les mesures présentement en place font l'objet d'un suivi et sont améliorées ou révisées au besoin par l'équipe de direction de la Société.

David Cataford, chef de la direction de Champion, a déclaré : « Le fait d'être reconnu comme un service prioritaire apporte son lot de responsabilités. Bien que notre objectif soit de reprendre graduellement les opérations régulières, nous voulons, d'abord et avant tout, assurer la santé et la sécurité de tous. Je suis très reconnaissant du soutien témoigné par les communautés locales, nos partenaires et nos syndicats face aux défis sans précédent liés à la pandémie de la COVID-19, notamment leur adhésion rapide aux nouvelles mesures exigées par notre Société et le gouvernement afin de rétablir graduellement les opérations. »

À propos de Champion Iron Limited

La Société, par l'entremise de sa filiale Minerai de fer Québec inc., détient et exploite le complexe minier du Lac Bloom, situé à l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, à environ 13 km au nord de Fermont, Québec, et à proximité d'autres producteurs de minerai de fer établis. La mine du Lac Bloom est une mine à ciel ouvert, où l'extraction se fait à l'aide de pelles et de camions, avec un concentrateur d'où le concentré de minerai de fer est expédié par rail, initialement sur le chemin de fer du Lac Bloom, jusqu'au port de chargement situé à Sept-Îles, Québec.

La Société a fait l'acquisition des actifs du Lac Bloom alors que ces derniers étaient sous la protection de la Loi sur la faillite en avril 2016 et suivant la publication d'une étude de faisabilité le 16 février 2017, la Société a remis en service la mine du Lac Bloom en février 2018, pour expédier son premier chargement de minerai de fer le 1er avril 2018. En juin 2019, la Société a publié une étude de faisabilité portant sur la phase II d'expansion qui envisage de doubler la capacité globale du Lac Bloom, de 7,4 Mtpa à 15 Mtpa. Le 16 août 2019, la Société a acquis la participation en capitaux propres de 36,8 % de Ressources Québec dans Québec Minerai de fer inc., de telle sorte qu'elle détient maintenant 100 % de Québec Minerai de fer inc., propriétaire de la mine du Lac Bloom.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Michael Marcotte
Vice-président, Relations avec les investisseurs
514-316-4858, poste 128
info@championironmines.com

La diffusion du présent communiqué de presse a été autorisée par David Cataford, chef de la direction de Champion Iron Limited.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse renferme de l'information qui peut constituer de l'« information prospective » aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Excepté les énoncés de faits historiques, tous les énoncés dans le présent communiqué de presse concernant des événements futurs, des développements ou des réalisations que Champion s'attend à voir se réaliser, y compris les attentes de la direction concernant (i) les risques engendrés par la COVID-19, (ii) la reprise des opérations régulières, (iii) la réduction du risque lié à la COVID-19, et (iv) la mise en œuvre des directives du gouvernement par la Société, ses employés et partenaires. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par l'emploi de verbes comme « planifie », « s'attend à », « table sur », « estime », « prévoit », « prédit », « projette », « perçoit », « a l'intention de », « anticipe », « vise » ou « croit », et à l'emploi de termes comme « plan », « potentiel », « perspective », « prévision », « estimation », « projections », « cibles », « continue », ou toute version analogue de ces verbes et termes, y compris leurs négatifs, ou qui énoncent que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « doivent », « pourraient », « devraient », « pourront » ou « devront » survenir, se réaliser ou être entrepris. Bien que Champion croie que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société, ce qui peut faire en sorte de faire varier substantiellement les résultats, performances ou accomplissements réels de la Société par rapport à ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : les changements dans les hypothèses utilisées pour préparer l'étude de faisabilité; des retards dans le projet; la disponibilité continue du capital ou des financements ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires; les incertitudes générales économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les effets de catastrophes ou de crises de santé publique; les prix futurs du minerai de fer; des défaillances des usines, des équipements ou des procédés à opérer tel que prévu; des retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales, des permis nécessaires ou dans l'achèvement d'activités de développement ou de construction; ainsi que les facteurs traités dans la section intitulée « Facteurs de risque » dans la notice annuelle 2019 de la Société et les risques et incertitudes présentés dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2019, ces deux documents étant disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, les résultats réels et les événements futurs pouvant être sensiblement différents de ceux prévus dans l'information prospective. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure à l'information prospective. Toute l'information prospective de Champion dans le présent communiqué de presse est donnée en date des présentes et est fondée sur les avis et estimations de la direction de Champion et sur l'information dont la direction dispose à la date des présentes. Champion décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser son information prospective, notamment à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, à moins que la législation ne l'y oblige.